



# Deux ans après la crise de la Covid-19,

quels impacts sur les entreprises  
du Centre-Val de Loire ?

Décembre 2022

**Emmanuel VASSENEIX**Président de DEV'UP  
Centre-Val de Loire**François BONNEAU**Président délégué  
de DEV'UP  
Centre-Val de Loire

Deux ans après le début d'une crise sanitaire sans précédent, alors que les entreprises ont été mises au défi de s'ajuster très rapidement face à l'urgence, DEV'UP et ses partenaires ont souhaité mesurer les conséquences de cet événement auprès d'un panel de près de 550 entreprises.

Les entreprises de la région ont su faire face, montrer leur résilience face à l'adversité d'une crise soudaine et violente touchant toutes les couches de la société.

Pour affronter la chute brutale de l'activité, près de 6 entreprises sur 10 ont fait appel aux aides mises en place par les pouvoirs publics en particulier au prêt garanti par l'État, chômage partiel, report des échéances sociales.

Parallèlement, les entreprises se sont adaptées à ce nouvel environnement en diversifiant leurs marchés, en offrant de nouveaux produits et services et/ou en mettant en place de nouveaux partenariats.

L'interconnexion des crises sanitaire, économique, écologique, sociale et sociétale a un impact fort en termes d'engagement individuel et collectif, d'adaptation, de santé, d'organisation et de modes de travail, de sens au travail, de management.

Le conflit en Ukraine apporte aujourd'hui son lot de difficultés supplémentaires : crise énergétique, tensions sur les matières premières, inflation ...

Les entreprises de nos territoires doivent faire face ! DEV'UP et la Région sont à leurs côtés.

# Sommaire

1	Près d'1 entreprise sur 2 connaît un niveau d'activité supérieur à l'avant crise	5
2	La communication : élément essentiel de réponse à la crise	7
3	Des mesures d'économie sous contrainte	9
4	Une mobilisation des pouvoirs publics sans précédent	10
5	Le télétravail, levier essentiel de la continuité d'activité	13
6	Une période de mise en suspend des formations mais un accélérateur de la formation à distance	15
7	Aujourd'hui, 2 entreprises sur 3 rencontrent des difficultés de recrutements	17
8	Le cumul des crises... les impacts de la guerre en Ukraine	18
9	Des perspectives de développement malgré un climat anxieux	19

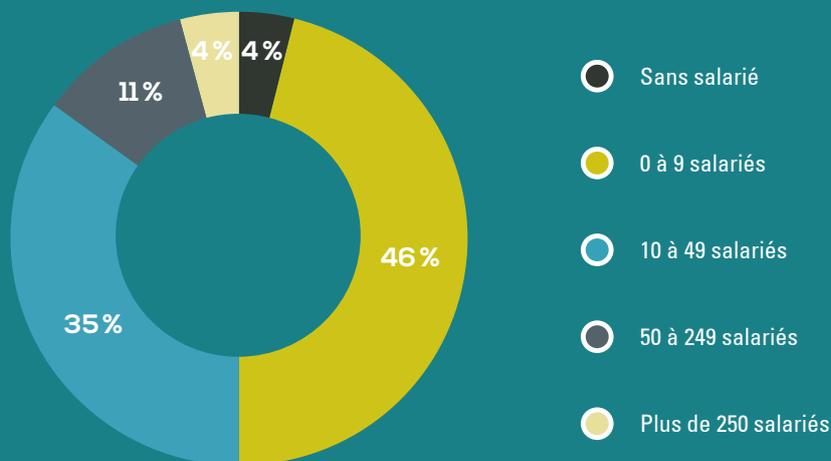
# Profil des entreprises interrogées

549 entreprises ont répondu à l'enquête  
de DEV'UP Centre-Val de Loire  
entre le 15 septembre et le 15 octobre 2022.

**Les objectifs de l'enquête :** afin d'alimenter le débat et de cibler au mieux son action, l'agence régionale de développement économique, DEV'UP Centre-Val de Loire, a souhaité évaluer l'impact de la crise sanitaire de la COVID-19 sur l'activité, la trésorerie, l'organisation du travail, les recrutements et la formation des salariés des entreprises du territoire.

DEV'UP s'est également intéressée aux effets de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique sur les entreprises régionales.

## RÉPARTITION DES ENTREPRISES RÉPONDANTES PAR TAILLE



## Répartition par grands secteurs d'activité des répondants à l'enquête

Agriculture, sylviculture et pêche	26	4,7 %
Industrie manufacturière	215	39,2 %
Construction	39	7,1 %
Commerce et réparation automobile	91	16,6 %
Transport entreposage	19	3,5 %
Hébergement restauration	27	4,9 %
Autres activités de services	132	24,0 %

# Chronologie de la crise sanitaire



2020

**25 janvier**  
3 cas  
du nouveau  
coronavirus  
confirmés  
en France



**25 février**  
1<sup>er</sup> décès  
français

**12 mars**  
Fermeture de toutes  
les écoles, télétravail  
encouragé / Dispositif  
activité partielle

**14 mars**  
Le stade 3 épidémique  
est déclenché. Fermeture  
de tous les lieux publics  
« non indispensables »

**17 mars**  
1<sup>er</sup> confinement jusqu'au 15 avril  
(attestation de sortie, fermeture  
des lieux accueillant du public  
et des frontières de Schengen)

**30 octobre**  
2<sup>e</sup> confinement,  
télétravail à nouveau  
généralisé pour  
4 semaines

**28 mars**  
Annonce  
de la commande  
de 1 milliard  
de masques

**27 mars**  
Le confinement  
est prolongé  
jusqu'au 15 avril  
puis jusqu'au 11 mai

**24 mars**  
État d'urgence  
sanitaire  
déclaré

2021

**16 janvier**  
Couvre-feu  
(18h à 6h)  
sur l'ensemble  
du territoire

**18 mars**  
16 départements  
confinés à partir  
du 19 mars

**11 mai**  
Couvre-feu  
à 21 heures,  
réouverture  
progressive  
des lieux  
culturels



**01 juin**  
Réouverture  
sous conditions  
de dérogation  
pour l'accueil  
du public

**09 juin**  
Couvre-feu  
à 23 heures

**16 juin**  
Fin de l'obligation  
du port du masque  
en extérieur  
dès le 17 juin,  
levée du  
couvre-feu le 20 juin

**29 novembre**  
Port du masque  
obligatoire dans  
l'ensemble  
des établissements  
recevant du public

**15 novembre**  
Levée de la jauge  
à 75 % pour  
les départements  
à faible taux  
d'incidence

**09 août**  
Passe sanitaire  
obligatoire  
pour accéder  
aux lieux  
du quotidien

**06 août**  
Loi pour la sortie  
de la crise sanitaire  
promulguée,  
fin de l'état d'urgence  
le 15 novembre 2021

**21 juillet**  
Passe sanitaire élargi  
à tous les lieux de loisirs  
et de culture  
rassemblant plus  
de 50 personnes

2022

**06 janvier**  
Validation  
du projet de loi  
transformant  
le passe sanitaire  
en passe vaccinal

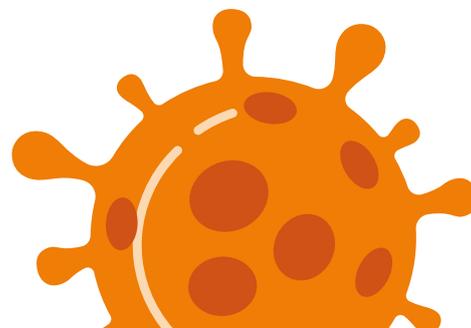
**24 janvier**  
Le passe vaccinal  
remplace  
le passe sanitaire  
dans les lieux  
recevant du public

**02 février**  
Fin du port  
du masque  
obligatoire  
en extérieur

**24 février**  
Invasion  
de l'Ukraine  
par la Russie

**28 février**  
Fin du port  
du masque obligatoire  
dans les lieux clos

**14 mars**  
Suspension  
du passe  
vaccinal



# Près d'1 entreprise sur 2 connaît un niveau d'activité supérieur à l'avant crise

en octobre 2022



Le secteur **de l'hébergement-restauration** se démarque. En effet, première victime des fermetures administratives, près de 30 % des établissements du secteur ont vu leur activité diminuer, affaiblis par la crise. Néanmoins, depuis la fin des confinements, la forte demande a permis à nombre d'entre eux de rebondir de manière conséquente (près de 56 % voient leur activité augmenter à 2 ans).

Près de **54 %** des **10 à 249 salariés** ont vu leur activité augmenter.

**30 %** des **1 à 9 salariés** et des plus de 250 salariés ont vu leur activité diminuer.



Plus de la moitié des établissements du **transport-entreposage** enregistrent également une croissance de leur activité par rapport à la situation d'avant crise (respectivement 53 % et 50 % des établissements).



**Les activités de services** (hors transport-entreposage) se démarquent par une proportion élevée d'établissements dont l'activité a diminué (30 % dans le commerce ainsi que dans les autres activités de services).

## Difficultés d'approvisionnement et fermetures administratives, principaux handicaps des entreprises

Sur **549 établissements** ayant répondu à l'enquête :

**240**

établissements ont été affectés par des difficultés d'approvisionnement. Les défauts d'approvisionnement en matières premières ont particulièrement touché le secteur pharmaceutique (principes actifs), la construction (handicapant certaines mises en chantier face à une forte demande) et l'industrie (notamment par la pénurie de composants). Les entreprises qui se fournissent en Europe ont été un peu moins impactées que celles qui s'approvisionnent en Asie, notamment en Chine. Les plus grands établissements sont les plus touchés par ces difficultés (55 % des plus de 50 salariés), essentiellement dans les secteurs de la construction (72 %), et de l'industrie (54 %).

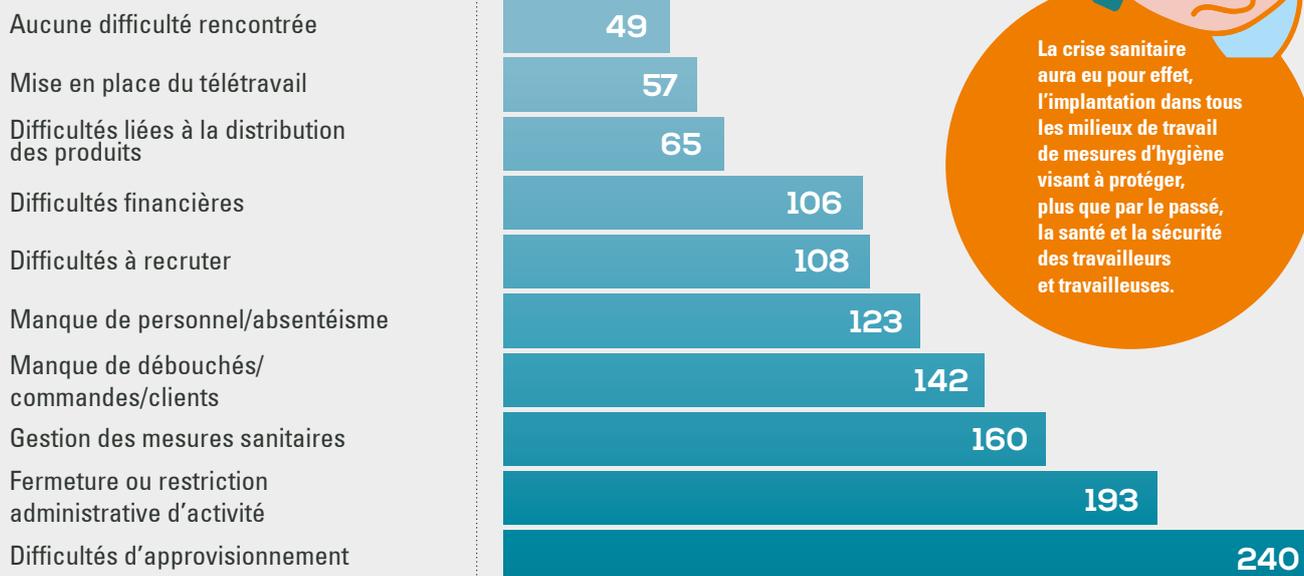
**193**

établissements ont subi des fermetures ou des restrictions administratives d'activité (soit 35 %). Les établissements de l'hôtellerie-restauration étaient en première ligne (74 %), ainsi que les commerces (42 %) et les autres activités de services (39 %).

Ceux de moins de 10 salariés ont été proportionnellement les plus touchés par cette contrainte (42 %).

## Principaux facteurs ayant affecté l'activité de l'entreprise

Plusieurs réponses possibles - en nombre d'entreprises



La crise sanitaire aura eu pour effet, l'implantation dans tous les milieux de travail de mesures d'hygiène visant à protéger, plus que par le passé, la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses.

La gestion des mesures sanitaires a été proportionnellement plus compliquée à mettre en place dans les établissements de plus de 250 salariés (33 % contre 29 % de l'ensemble des répondants) ainsi que dans les secteurs de l'hébergement-restauration et du transport-entreposage (37 %).

**49 entreprises**  
déclarent n'avoir rencontré aucune difficulté.

Elles sont particulièrement représentées dans les secteurs de l'agriculture et de la construction.



# La communication : élément essentiel de réponse à la crise

Que ce soit avec les fournisseurs, les clients, ou en interne avec les salariés, la communication est le principal outil identifié par les entreprises répondant à l'enquête. La violence avec laquelle la crise sanitaire a impacté l'économie a engendré **un devoir d'information pour sécuriser les différentes parties prenantes**.

La crise a notamment impacté **la relation client**, la plupart des équipes commerciales des entreprises étant à l'arrêt pendant les différentes périodes de confinement.

## Démarches face à la crise

*Plusieurs réponses possibles - en nombre d'entreprises*

Communication avec les clients

301

Communication interne à destination des salariés

297

Communication avec les fournisseurs

258

Réduction des dépenses/charges

256

Déploiement du télétravail,  
nouvelles organisations du travail

249

Adaptation de la capacité  
de production et des ressources

247

Modification des investissements

227

Élaboration d'un plan de continuité de l'activité

177

Modification des modalités de vente

105

Élaboration de plan de relance/reprise

98

Prise d'entente avec les créanciers

92

La **communication auprès des salariés** a été primordiale, des tensions sont apparues dans certaines entreprises entre les salariés dont l'emploi nécessitait une présence sur site et les salariés bénéficiant du télétravail, les premiers s'estimant davantage confrontés au virus de la Covid.

Concernant **la relation-fournisseurs**, les entreprises ont rencontré de grandes difficultés à activer leurs fournisseurs habituels ou à trouver de nouvelles sources d'approvisionnement.

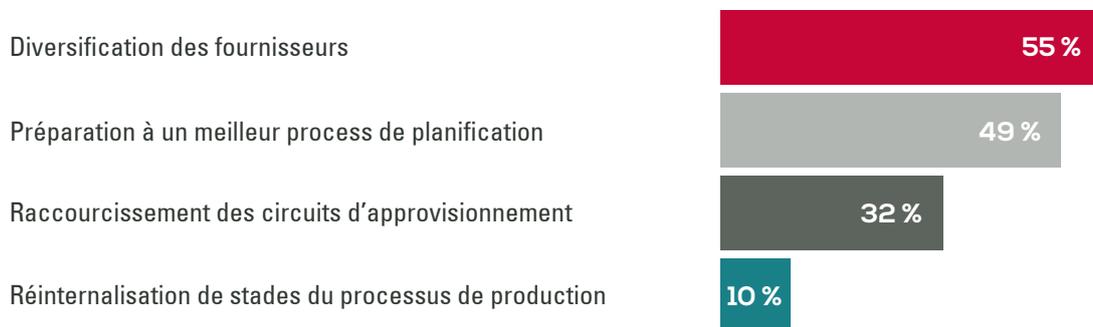
### Des mesures plus spécifiquement liées aux difficultés d'approvisionnement

**Près de la moitié des entreprises** ont fait évoluer leur chaîne d'approvisionnement face à la crise sanitaire. Les entreprises mono-client mais surtout mono-fournisseur ont pris conscience de la nécessité de diversification.

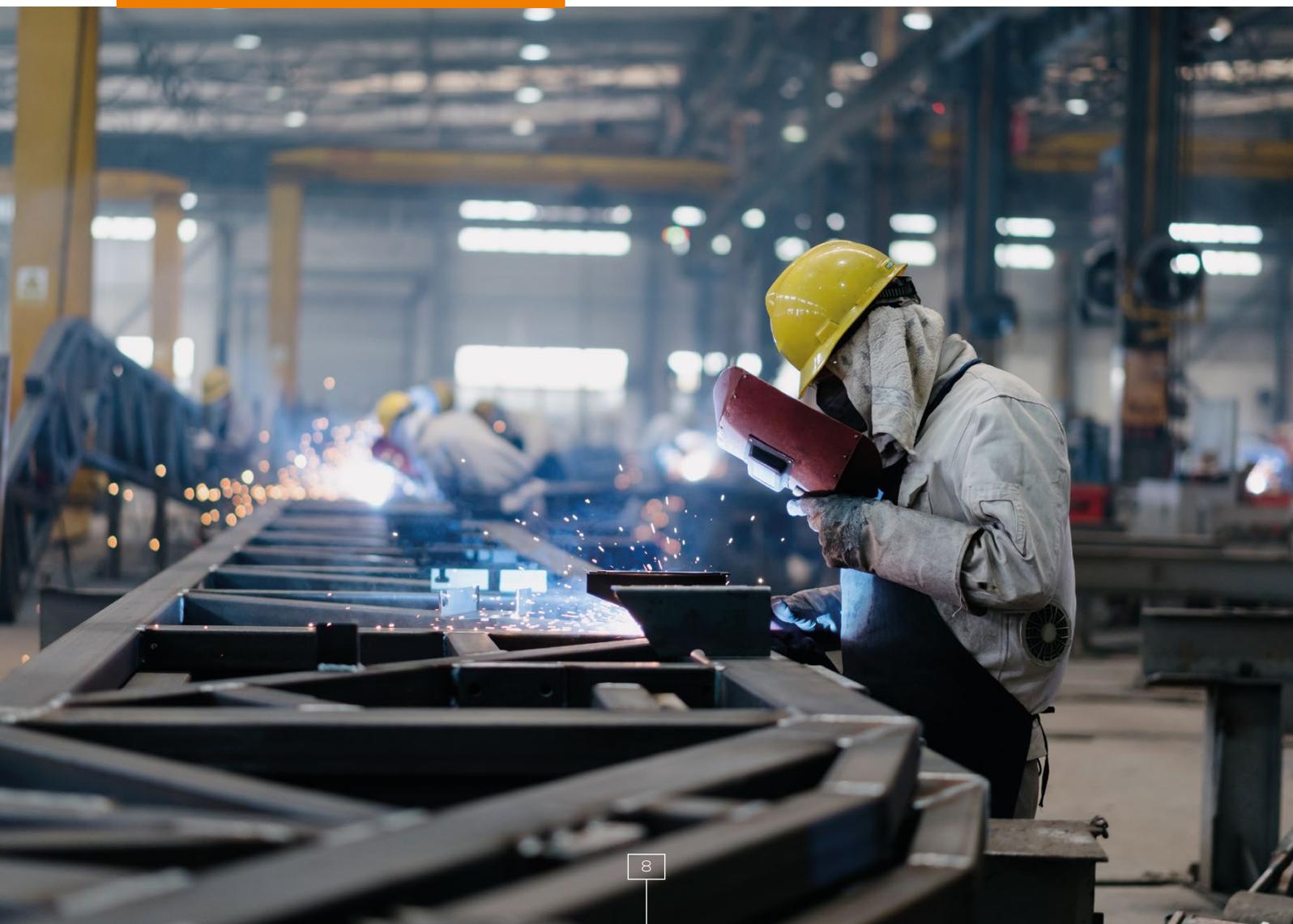


## Part d'entreprises ayant ajusté leur chaîne d'approvisionnement en fonction de leurs stratégies

Plusieurs réponses possibles - en nombre d'entreprises



Seuls 3 % des entreprises ont relocalisé une partie de leur activité, dont près des trois-quarts d'une région de France vers une autre (essentiellement en région Centre-Val de Loire pour plus de proximité). Près de la moitié d'entre elles ont une activité industrielle.



# Des mesures d'économie sous contrainte

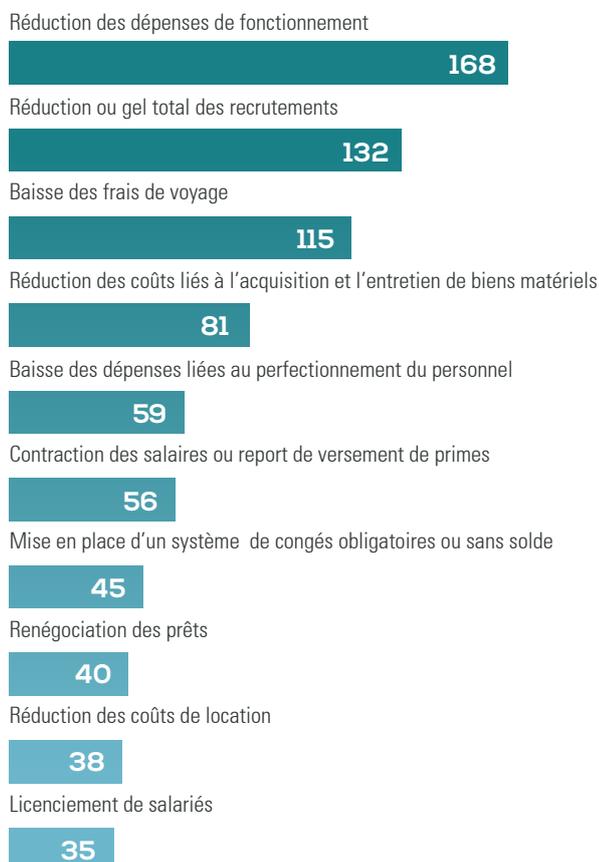


## 256 entreprises

(soit 47 % des entreprises répondantes) ont mis en place des mesures d'économie pendant la crise. Ces dernières ont été réalisées sous la contrainte des confinements et des fermetures administratives, ou pour faire face à une forte baisse d'activité.

### Nombre d'entreprises ayant mis en place des mesures d'économie par postes ciblés

Plusieurs réponses possibles - 256 répondants



### Repousser ou réorienter les investissements est également devenu nécessaire pour amortir la baisse des recettes.

244 entreprises sur les 549 répondantes ont fait évoluer leurs investissements face à la crise.

### Répartition des entreprises ayant vu leurs investissements impactés par types

Plusieurs réponses possibles - 244 répondants



« Suppression des salaires des dirigeants »

« Départ anticipé à la retraite »

« Vente d'une partie de l'activité »

« Optimisation des process de production »

Paroles d'entreprises

Certaines entreprises, qu'elles aient ou non dû repousser ou suspendre les investissements prévus initialement, ont fait le choix stratégique de réaliser de nouveaux investissements :

► en déployant de nouveaux produits et services nécessaires pour s'assurer une activité ou répondre à la demande pressante d'équipements de protection individuelle en lien avec la crise sanitaire (gel hydroalcoolique, masques). Les entreprises pharmaceutiques et de dispositifs médicaux ont réagi par la production des produits nécessaires pour répondre aux besoins pressants du système de santé (appareils respiratoires, tests COVID19, vaccins)

► en investissant dans de nouvelles technologies notamment du fait de la digitalisation accélérée par les confinements au sein des organisations.

### Types d'investissements des entreprises qui ont réalisé de nouveaux investissements

Plusieurs réponses possibles - 64 répondants



# Une mobilisation des pouvoirs publics sans précédent

## Des aides indispensables à la survie des entreprises

Si un grand nombre de TPE - PME ont connu une chute inédite de leur chiffre d'affaires, dans le même temps elles ont bénéficié d'une baisse importante, de leurs coûts (chômage partiel), d'aides financières (fonds de solidarité) et d'aides de trésorerie (PGE et report de charges sociales et fiscales).

325 entreprises, soit 59 % des entreprises interrogées, ont eu recours à des mesures d'aide publique ou d'urgence pour faire face à la crise. Plus de 60 % des établissements de moins de 50 salariés y ont eu recours contre 46 % des plus de 250 salariés.

71 % des 325 entreprises ayant eu recours à une aide d'urgence ont contracté un Prêt garanti par l'Etat (79 % des 10 à 49 salariés contre 45 % pour les plus de 250 salariés), 50 % ont eu recours au dispositif de chômage partiel.

## Nombre d'entreprises ayant eu recours aux aides publiques

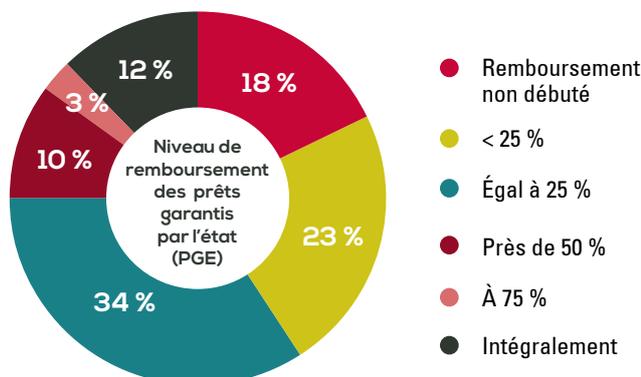
Plusieurs réponses possibles - 325 répondants



## Le PGE : dispositif phare

A mi-octobre 2022, parmi les 230 entreprises ayant contracté un PGE, près de 41 % ont remboursé moins de 25 % du montant. Mais cela inclut 18 % d'entreprises qui n'ont pas commencé à le rembourser !

Les entreprises ont partiellement utilisé le PGE pour le remboursement de dettes de court terme mais surtout pour le remboursement des créances commerciales et dettes d'affacturage. Ceci a donc probablement permis d'éviter une contagion plus globale des entreprises en difficulté vers leurs fournisseurs.



## Ont eu recours à un PGE :



**49 %**  
des entreprises  
de la construction



**48 %**  
des entreprises  
de l'hébergement-restauration



**44 %**  
des autres activités  
de services

# Les grandes étapes du soutien aux entreprises

2020

**12 mars**  
Télétravail encouragé / dispositif activité partielle (AP)

**25 mars**  
Création du fonds de solidarité

**31 mars**  
Plan de soutien exceptionnel aux entreprises exportatrices

**02 avril**  
Dispositifs d'aides publiques ouverts aux professionnels libéraux de santé

**15 avril**  
Fonds de solidarité second volet, directement instruit par les Régions



**5 juin**  
Plan de soutien pour les entreprises technologiques de la French Tech

**31 mai**  
Exonération de cotisations patronales et aide au paiement des cotisations sociales

**26 mai**  
Plan de soutien à l'automobile pour une industrie verte et compétitive

**14 mai**  
Plan de soutien au tourisme

**11 mai**  
Programme de soutien à la filière viticole

**06 mai**  
Plan de soutien à la culture

**09 juin**  
Plan de soutien à l'aéronautique

**10 juin**  
Plan de soutien pour accompagner la reprise d'activité du secteur du BTP / renforcement des aides apportées aux secteurs HCR, tourisme, événementiel, sport, culture

**16 juin**  
Fonds de solidarité : prolongation et élargissement des critères d'attribution

**29 juin**  
Plan de soutien en faveur du commerce de proximité, de l'artisanat et des indépendants

**01 juillet**  
5Md€ d'aides pour les secteurs de la culture et des médias

**31 octobre**  
Prêt réservé aux entreprises de moins de 50 salariés, jusqu'à 100 000€ / Activité partielle : prorogation des dispositions jusqu'au 31 décembre 2020

**28 août**  
Levée de la jauge à 75 % pour les départements à faible taux d'incidence

**10 août**  
Élargissement des mesures du plan de soutien au tourisme à de nouvelles activités

**29 juillet**  
Intermittents du spectacle : publication du décret actant l'année blanche

**02 juillet**  
20M€ en faveur de « l'été culturel »

2021

**17 janvier**  
Prolongation du fonds de solidarité, des exonérations de charges, du recours à l'AP

**29 avril**  
Prolongation des avoirs pour une période de 6 mois après l'état d'urgence

**03 mai**  
Fonds de solidarité : diminution progressive des aides de juin à août 2021

**30 septembre**  
Fin du fonds de solidarité remplacé par un dispositif « coûts fixes »

**28 décembre**  
Activité partielle : adaptation des taux d'indemnité et d'allocation jusqu'au 31 janvier 2022

2022

**06 janvier**  
PGE : Report des 1<sup>ers</sup> échéances à fin 2022 et l'étalement des remboursements sur 10 ans

**03 janvier**  
Activité partielle accessible dès 65 % de perte de CA ; coûts fixes dès 50 %

## FOCUS SUR L'ACTIVITÉ PARTIELLE

Source : DREETS Centre-Val de Loire - Tableau de bord : de Loire situation de l'activité partielle durant la crise sanitaire au 04/01/2022

Le dispositif d'activité partielle (ou chômage partiel) permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation pour compenser leur perte de salaire. L'indemnisation, assurée par l'employeur, est partiellement prise en charge par l'État et l'Unedic.

En région Centre-Val de Loire, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 4 janvier 2022, **252 060 demandes d'indemnisations** concernent 1,4 million de salariés cumulés (sur la période d'indemnisation, les salariés sont comptés chaque mois concerné).

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020, l'hébergement-restauration (HCR) est le principal secteur concerné par l'activité partielle en nombre de

salariés indemnisés rapportés aux effectifs salariés de ce secteur recensés par l'Urssaf au T1 2020 : **plus de 75 % des salariés du HCR ont été placés en chômage partiel sur les 3 premiers mois de la crise sanitaire** (83,9 % en avril 2020), suivi d'une baisse conséquente d'accès à ce dispositif dès l'été avec la reprise d'activité de l'ensemble des secteurs.

**Le secteur de la construction, fortement impacté lors du confinement de mars 2020, maintient son activité depuis l'été 2020.** En 2021, le pic d'activité partielle a été atteint en avril pour le secteur de l'HCR, ainsi que les autres activités de service et la fabrication d'équipements électriques, électroniques. Depuis juin, les demandes d'activité partielle diminuent de manière constante pour l'ensemble des secteurs.

### À savoir également...

**5 %**

des entreprises ont recours  
à des prestations de conseil en RH

**4 %**

des entreprises ont recours  
à la médiation du crédit

**1 %**

des entreprises ont recours  
au médiateur d'entreprise

**22 %**

des entreprises ont recours  
à l'aide de leur groupe

## FOCUS SUR LES AIDES ACCORDÉES AUX ENTREPRISES DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Source : Tableau de bord des aides aux entreprises réalisé par Etalab sur demande de la DGE

- **Fonds de solidarité** (données au 24/06/2022) : 57 290 entreprises bénéficiaires pour 908 M€ dont 342 M€ dans l'hôtellerie-restauration, 123 M€ dans le commerce, 94 M€ dans les arts, spectacles et activités récréatives.

- **Prêt Garanti par l'Etat** (données au 31/12/2021) : 21 162 aides accordées pour un montant de 3Md€ dont 873 M€ dans le commerce, 676 M€ dans l'industrie, 329 M€ dans la construction, 313 M€ dans les activités financières et d'assurances.

- **Prêts directs de l'Etat** (données au 08/12/2021) : 10 aides pour un montant de 12 M€. Ces crédits d'intervention directs de l'Etat ont été prévus afin de soutenir les entreprises pour lesquelles le recours aux autres dispositifs exceptionnels (fonds de solidarité, PGE, report des échéances fiscales et sociales, activité partielle, etc.) se révèle inopérant ou insuffisant.

- **Reports d'échéances fiscales** (données au 26/08/2021) : 2 567 aides pour un montant de 57 M€ dont 15 M€ dans le commerce et 14 M€ dans l'industrie et 5 M€ dans la santé-action sociale.

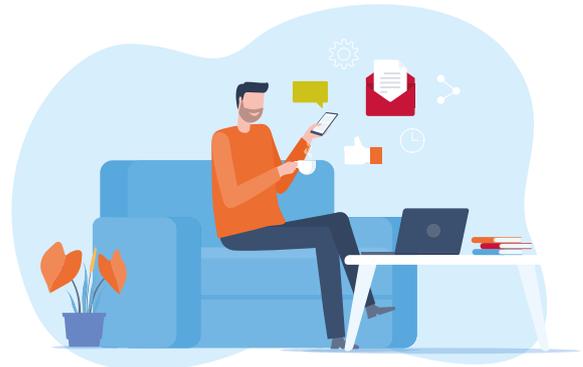
- **Aides exceptionnelles aux artisans commerçants** (données au 30/09/2020) : 44 347 aides pour un montant de 37 M€ dont 9 M€ dans la construction, 7 M€ dans le commerce.



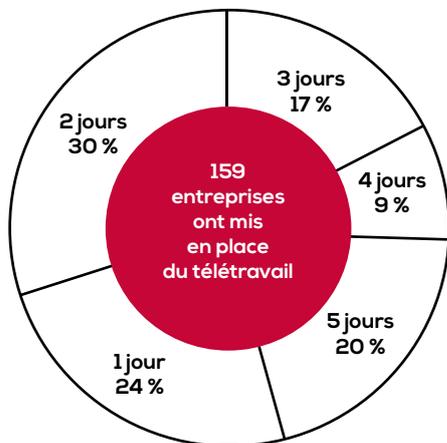
# Le télétravail, levier essentiel de la continuité d'activité

La crise a été le déclencheur d'une prise de conscience pour les entreprises, dont les activités le permettaient, des avantages du travail à distance :

- Une économie de coût sur les bureaux et les frais généraux
- Une autonomie renforcée des travailleurs
- Une flexibilité du temps de travail permettant un meilleur équilibre vie professionnelle/vie privée
- Un engagement et un sens au travail revisités



**29 %** des entreprises ont pérennisé le télétravail suite à la crise sanitaire.



**390** n'ont pas mis en place le télétravail (71 %)

**318** car l'activité ne le permet pas, particulièrement dans les secteurs de l'agriculture, le HCR et la construction

**72** ne le souhaitent pas

47 % des entreprises du transport - entreposage déclarent avoir mis en place le télétravail, 37 % des entreprises industrielles, 35 % des activités de services (qui sont proportionnellement les plus nombreuses à proposer jusqu'à 5 jours).

Parmi les 159 entreprises ayant mis en place du télétravail, 97 n'ont rencontré aucune difficulté (60 %).

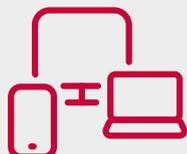
En revanche, pour celles qui en ont rencontrées (62), elles en cumulent parfois plusieurs, renforcées par le cumul de demandes sur une très courte période.

## Principales difficultés rencontrées dans la mise en place du télétravail

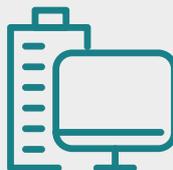
Plusieurs réponses possibles - 62 répondants



**60 %**  
organiser le travail mixte télétravail/présentiel



**48 %**  
équiper les salariés pour le télétravail



**18 %**  
équiper les locaux de l'entreprise pour le télétravail



**5 %**  
Trouver des tiers lieux, espaces de coworking

**5 %**  
autres difficultés (personnes fragiles psychologiquement, ...)

## Des besoins encore prégnants dans la mise en place du télétravail

**45 %**

**Service Internet plus performant**  
(amélioration de la vitesse d'accès à Internet, diminution des frais de connexion et autres)

**36 %**

**Sécurisation des données**  
(cybersécurité, protection des données personnelles)

**36 %**

**Meilleur accès à distance au réseau de l'entreprise**  
(VPN, cloud)

**20 %**

**Appui au management à distance/ hybride**

**20 %**

**Appui à l'organisation du travail**  
(équité entre salariés, activité télétravaillable ou pas, collectif de travail, etc.)

**11 %**

**Informations sur les outils numériques utilisés dans le cadre du télétravail**  
(outils de visioconférence, de gestion de projets, d'aménagement du temps)

**11 %**

**Informations sur les obligations des employeurs**

**3 %**

**Référencement des tiers lieux, des espaces de coworking**

**Le télétravail a donné lieu à un accord ou une charte dans 42 % des entreprises** l'ayant mis en place, quasi exclusivement négociés en interne.

Dans 1/3 d'entre elles, les instances représentatives du personnel ont eu un rôle privilégié lors de cette crise (gestion de conflit, communication avec les salariés, relai d'information, etc).

# Une période de mise en suspend des formations mais un accélérateur de la formation à distance

**220 entreprises** ont vu leur plan de formation impacté par la crise sanitaire :

- ▶ **83 % par une suspension**
- ▶ **17 % par une formation accrue de leurs salariés**

Cette période a fait émerger de nouveaux projets de formation dans 74 entreprises, essentiellement liés au développement de compétences techniques.

## Nature des nouveaux besoins de formation qui ont émergé suite à la crise sanitaire

Plusieurs réponses possibles - 74 répondants

Développement des compétences techniques

73 %

Nouvelles approches managériales

38 %

Formation aux nouveaux outils de travail

38 %

Adaptation aux méthodes de travail

36 %

Développement des compétences comportementales

35 %



**73 entreprises** ont eu recours à des dispositifs d'aide et/ou d'accompagnement à la formation :

- ▶ **44 % ont mobilisé le FNE Formation**
- ▶ **25 % le CPF**
- ▶ **7 % un CEP**
- ▶ **45 % sont passées par d'autres dispositifs,** essentiellement leur OPCO ou les DEFI du Conseil régional



## DE QUOI PARLE-T-ON ?



**Le FNE-Formation**, outil d'appui aux mutations économiques (AME), accompagne les entreprises proposant des actions de formation concourant au développement des compétences de leurs salariés et structurées sous la forme de parcours. Le dispositif est ouvert pour tous les secteurs. L'ensemble des salariés en activité partielle (AP) / activité partielle de longue durée (APLD) ou hors activité partielle sont éligibles.



**Le Compte Personnel de Formation** permet d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle pour financer des formations. Tous les salariés et tous les demandeurs d'emploi âgés de 16 ans ou plus bénéficient depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 d'un compte personnel de formation (CPF). Le CPF est alimenté automatiquement au début de l'année qui suit l'année travaillée. Pour une année de travail à temps plein, le montant du compte CPF est augmenté de 500€, dans la limite du plafond de 5 000€.



**Le Conseil en Évolution Professionnelle (CEP)** est un dispositif d'accompagnement gratuit et personnalisé proposé à toute personne souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle. Il permet d'établir un projet d'évolution professionnelle (reconversion, reprise ou création d'activité...). Il peut être effectué par des conseillers appartenant à différents organismes. S'il n'est pas prévu que l'employeur puisse autoriser une absence pour bénéficier de cette prestation, un accord de branche ou d'entreprise peut prévoir les conditions dans lesquelles le CEP peut être fait sur le temps de travail.

Sur les **476 entreprises** n'ayant pas eu recours à des dispositifs d'aides à la formation des salariés :

85 % déclarent  
ne pas en avoir eu  
besoin

15 % par manque  
de connaissance  
des dispositifs existants

### Une accélération des formations à distance

**126 entreprises** déclarent que la crise sanitaire a accéléré le développement des formations à distance. Parmi elles, 56 % jugent ce mode de formation moins efficace qu'en présentiel contre 44 % qui le jugent aussi efficace voire plus.



Avec la crise, la technologie devient le vecteur essentiel de changement dans l'organisation générale et le fonctionnement des organisations, et ce, à travers des procédés tels le télétravail, l'enseignement à distance, la communication à distance, etc.

Dans ce nouveau contexte, la formation du personnel tiendra une place importante, et ce, y compris en termes de polyvalence afin de garantir, dans des circonstances particulières, des relèves temporaires ou pour satisfaire aux exigences de nouveaux profils d'emplois.

# Aujourd'hui, 2 entreprises sur 3 rencontrent des difficultés de recrutements

Avec la levée des contraintes sanitaires, le marché du travail a retrouvé sa situation d'avant crise. En effet, **fin 2019, la situation du marché du travail était particulièrement favorable** : le taux de chômage s'établissait au plus bas depuis dix ans et la part des entreprises signalant des pénuries de main-d'œuvre atteignait un niveau inédit.

Avec la crise sanitaire et la mise à l'arrêt de l'activité, les embauches ont fortement reculé, tout comme les pénuries de main-d'œuvre. Toutefois, le déploiement de puissants soutiens publics, en particulier les dispositifs de chômage partiel, a permis d'atténuer les effets de la crise sur le marché du travail.

**À partir du mois de mai 2021, après plusieurs mois de gel des embauches, les entreprises ont cherché à recruter en même temps un grand nombre de personnes**, alors que les demandeurs d'emploi n'ont que progressivement repris leur recherche puisqu'ils se trouvaient sur un marché très dégradé quelques semaines plus tôt. Cet effet a fait bondir, au moins un temps, les difficultés de recrutements.

**À mi-octobre, ce sont près des deux tiers des entreprises interrogées qui indiquent avoir des difficultés de recrutements**, notamment sur des contrats pérennes. Tous les secteurs d'activité sont touchés et principalement l'industrie manufacturière (77 %), le secteur du transport-entrepôt et l'hôtellerie-restauration (74 %) ainsi que la construction (64 %).



« Concernant les recrutements, je suis en concurrence avec une autre entreprise sur le territoire. »

« Les candidats considèrent que l'entreprise ne propose pas assez d'avantages sociaux. »

« Les salariés gagnent plus en étant intérimaires »

« Les candidats ne veulent pas se déplacer à l'étranger »

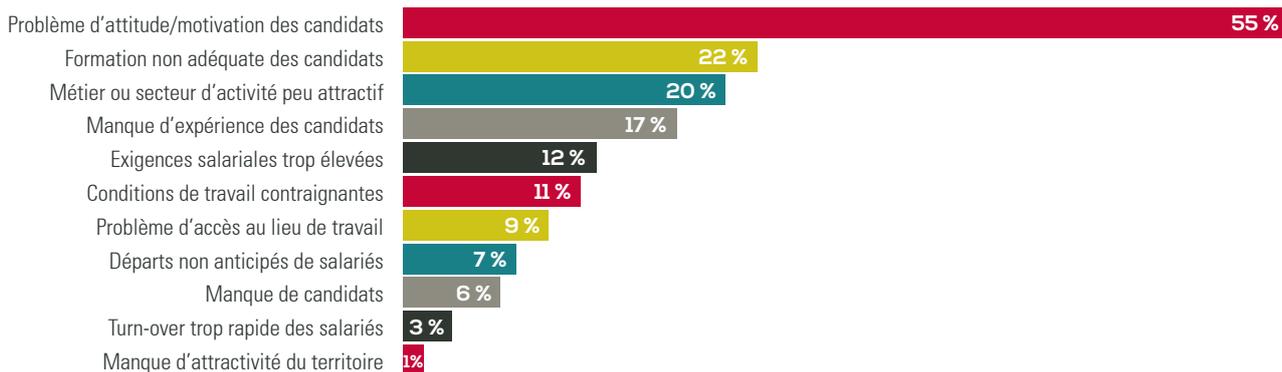
« Les jeunes veulent télétravailler, il est difficile de les attirer »

Paroles d'entreprises



## Principales causes des difficultés de recrutements

Plusieurs réponses possibles - 352 répondants



# Le cumul des crises... les impacts de la guerre en Ukraine

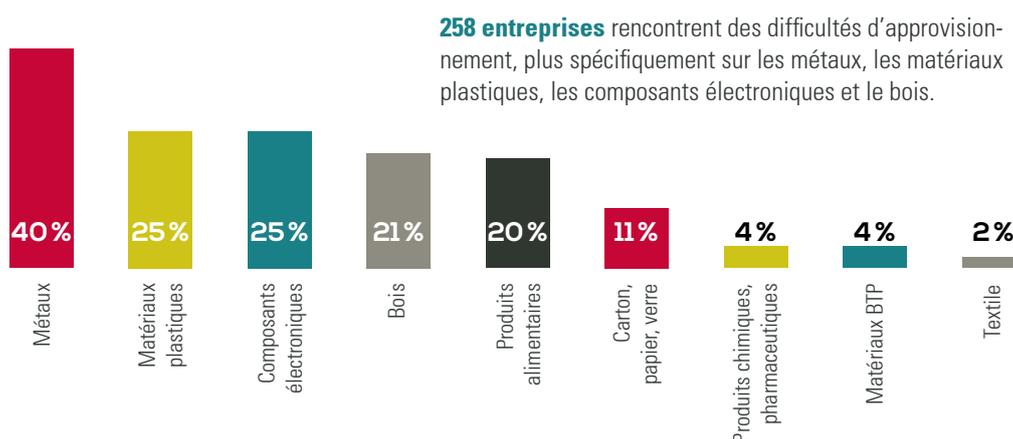
3 entreprises sur 4 affirment que le conflit ukrainien a un impact sur leur activité.

Types de difficultés rencontrées



## Matières principalement concernées par les difficultés d'approvisionnement

Plusieurs réponses possibles - 258 répondants



**258 entreprises** rencontrent des difficultés d'approvisionnement, plus spécifiquement sur les métaux, les matériaux plastiques, les composants électroniques et le bois.

## PAROLES D'ENTREPRISES SUR L'IMPACT DE LA CRISE ÉNERGÉTIQUE



« L'estimation faite de notre facture énergétique entraîne un coût 5 fois supérieur au coût actuel, donc s'il y a une autre année difficile, nous ne pourrions pas faire face puisque cela représentera plus que notre résultat moyen annuel. »

« Pour faire des travaux d'isolation, d'achats de matériel moins énergivore et d'autoproduction d'électricité, il faut des investissements que nous ne pouvons pas supporter actuellement, surtout après les années Covid passées. »

# Des perspectives de développement malgré un climat anxieux

En octobre 2022, plus de 40 % des entreprises estiment que leur activité va augmenter dans un avenir proche.

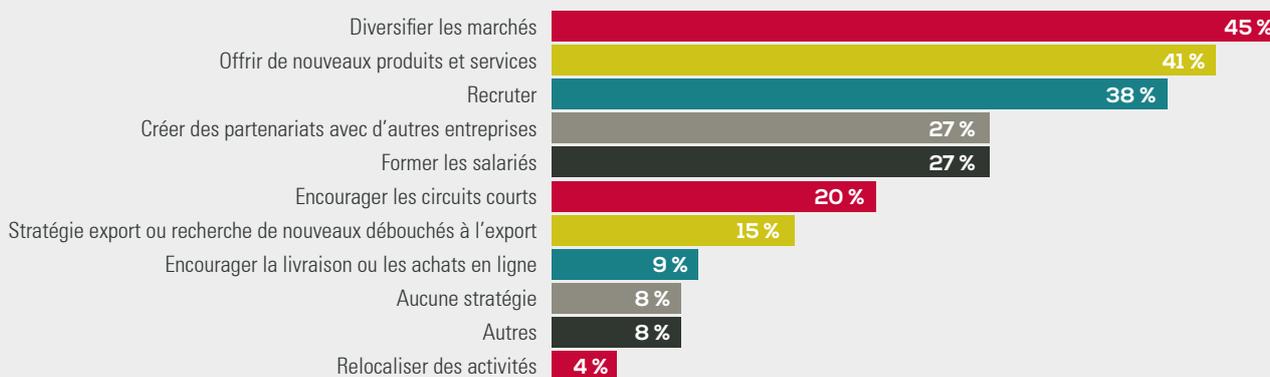


Des stratégies de développement tournées vers la diversification des marchés et l'offre de nouveaux produits et services.



## Stratégies de développement de l'activité

Plusieurs réponses possibles - 549 répondants



## PAROLES D'ENTREPRISES



« Développer la communication »

« Agrandir les locaux »

« Travailler sur la qualité »

« Investir dans les outils de production et augmenter les capacités de production »



## CONTACTS

### **DEV'UP Centre-Val de Loire**

Agence de développement économique  
de la région Centre-Val de Loire

6 rue du Carbone

45072 Orléans Cedex 2

☎ 02 38 88 88 10

✉ [contact@devup-centrevalde Loire.fr](mailto:contact@devup-centrevalde Loire.fr)

🌐 [www.devup-centrevalde Loire.fr](http://www.devup-centrevalde Loire.fr)

### **Marion HILLAU**

☎ 02 18 69 30 38

✉ [marion.hillau@devup-centrevalde Loire.fr](mailto:marion.hillau@devup-centrevalde Loire.fr)

### **Caroline DUCROQ**

☎ 02 18 69 30 37

✉ [caroline.ducroq@devup-centrevalde Loire.fr](mailto:caroline.ducroq@devup-centrevalde Loire.fr)

#### Retrouvez-nous sur :

🐦 [devup\\_](#) • 📘 [DevupCentreValdeLoire](#)



Innovation et développement des entreprises